VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 12 SEPTEMBRE.

Propriétés de Choix et Rémunérative du Troisième District

Consistant en (4) quatre Cottages Simple

Et en une Résidence Double

Connus par les Numéros 1504-08-10, Avenue St-Bernard et le No 1548 rue Derbigny, à proximité et contigus au Marché St-Bernard.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, Bureau, No 629 rue Commune, MARDI, e 12 septembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre portant la date du 7 août 1899, et signé par l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. N H. Rightor, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée succession de François Cronsellier, No 58,480 du docket de la susdite Cour, à l'encâère publique, il sera vendu la suivante décrite propriété, à savoir:

1° Trois lots ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Bernard, l'avenue Claiborne, les rues Laharpe et Robertson Leadite lots ou portions de terre sont désignés par les Nos 2, 3 et 4, ou A B. C. et sont contigus, et mesurant conformément avec un arpentage fait par George H. Grandjean, I. C., et voyer, portant la date du 11 août 1899, comme suit: Le lot No 2 ou A mesurant 21' 0" 4"' de face à ladite avenue St Bernard, sur une profondeur de 110' 3" 0"' sur la ligne du lot No 1, et 110' 9" 0"' sur la ligne du lot 3 ou B, et 21' 4" 1"' sur la ligne du fond, le tout plus ou moins. Le lot No 3 ou B, mesurant 21' 0' 4"' de face à ladite avenue St. Bernard, sur 110' 9" 0"' de profondeur sur la ligne de côté du lot No 2 ou A, et 111' 3" 0"' sur la ligne du lot No 4 ou C, et 21' 4" 0"'dans le fond, le tout plus ou moins.

Lot No 4 ou C mesurant 21' 0" 4"' de face à ladite avenue St. Bernard sur 111' 3" 0"' de profondeur sur la ligne du lot 3 ou B, et 111' 9" 0"' de profondeur sur la ligne la plus près à l'avenue Claiborne, et 21' 4" 1"' de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

(A.) Les améliorations sur le lot 2 ou A consistant en un cottage simple en bois, retiré de la banquette, ayant quelque quatre chambres, citerne, dépendance, etc., et rapportant un revenu de $8 par mois, et est connu par le numéro municipal 1504 avenue St Bernard.

(B) Les améliorations sur le lot 3 ou B consistant en deux cottages simples en bois, l'un desquels faisant face à la banquette, a quatre ou trois chambres, auvent sur le devant. L'autre est situé vers le fond du lot, ayant quelques quatre chambres, dépendances, citernes, etc., rapportant un revenu de $12.00 par mois, et sont connus par le numéro municipal 1508, avenue St Bernard. Les cours sont séparées et sont occupées par un ou plusieurs locataires.

(C.) Les améliorations sur le lot 4 ou C consistant en un cottage simple en bois avec cuisine attenante et contenant en tout quelques cinq chambres, faisant face à la banquette, a un auvent sur le devant, dépendances citernes, etc., rapportant un revenu de ($8 00) huit dollars par mois; il est connu par le numéro municipal 1510 avenue St Bernard.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Claiborne les rues Laharpe et Lapeyrouse, d'signés par les Nos neuf et dix, lesdits lots sont contigus, et mesurant chacun 31' 7" de face sur ladite rue Derbigny, sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations consistent en une résidence double, en bois, contenant deux chambres, hangar fermé et cuisine de chaque côté, citerne, puits, dépendances etc.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant la balance s'il y en a en un ou deux crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication garantis par hypothèques et privilège de vendeur sur la propriété vendue.

Actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur ou les acquéreurs assumant les taxes de 1899, et payant les timbres requis du Revenu Intérieur des E. U.; un dépôt de dix pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant William B. Barnes, notaire, aux frais des acquéreurs.

GEO. A. MONTGOMERY, Avocat.
12 août—12 13 20 27—sept 3 10 11 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur du Quatrième District.

Connue comme Nos 3205 et 3209 rue Dryades, entre Harmonie et Toledano.

Frank L. Battle vs Geo. W. Nicoll.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 59,854.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 août 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 29, borné par les rues Dryades, Harmonie, St-Denis et Toledano, anciennement la ligne de division du Quartier de Plaisance; ledit lot est désigné par le No 2 sur un plan fait par H. Arnat, voyer de l'ancienne deuxième municipalité de cette ville, daté le 16 avril 1841 et déposé en l'étude de feu L. K. Kenny, notaire, ledit lot étant contigu au lot de terre No 1 et mesurant trente-deux pieds de face sur la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Harry H. Hall, avocat pour le plaignant.
28 juil—28 29 — août 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur dans le Sixième District.

Bâtisse connue comme le No 530 rue Octavia entre les rues Laurel et Constance.

Louisiana Homestead Association vs Frank Kuhn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 59,784—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 août 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cet te ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 488, borné par les rues Octavie, Laurel, Joseph et Constance, lesdits lots sont désignés par les Nos 13 et 14; ils sont contigus, mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Octavie sur cent trente cinq pieds trois pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, d'après un plan dessiné par Bisson et Thompson voyer, daté le 24 mars 1849, et déposé au bureau de Joseph R. Bear notaire à cette ville

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
A. E. & O. S. Livaudais avec ta pour les plaignants.
21 juil—21 22 28—août 4 11 18 24

VENTES A L'ENCAN.

Hecker & Smith.

ANNONCE JUDICIAIRE

UN JOLI COTTAGE SIMPLE

—ET—

UN BEAU LOT DE TERRE.

Dans l'affaire de la succession de Mme Victoire Angamar, veuve de Philip Vidon.

No 59,847—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR HECKER & SMITH—J. P. Hecker, Encanteur—Bureau 834 rue Carondelet —JEUDI, 7 septembre 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre daté le 1er août 1899 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la suivante décrite propriété, à savoir—

1° Un certain lot de terre, sans améliorations situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Liberté (autrefois St-André), Amélia, Howard (autrefois St-George) et Delachaise, ledit lot étant désigné comme lot No 7 sur un plan de C. A. De Armas, ancien voyer, annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 17ème jour d'août 1885, et mesurant 29 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 120' 11" 2"' entre lignes parallèles

Conditions.—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le balance du prix d'achat, s'il y en a, en un an de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt là-dessus du jour de l'adjudication, devant être garanti par des billets de l'acquéreur et garantis ensemble, avec 10 pour cent honoraires d'avocat, en cas de poursuites judiciaires pour forcer le paiement des billets, par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, la propriété devant être conservé assurée par l'acquéreur contre le feu, et l'argent de l assurance fait payable au porteur ou porteurs du dit billet ou billets, jusqu'au montant dû là-dessus, l'acquéreur devant payer toutes les taxes de 1899, en plus et au-dessus le prix de l'adjudication et de faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de la vente.

Actes de ventes devant être passés pardevant Francis L. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur incluant tous les timbres nécessaires du revenu de l'intérieur.
6 août—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Wm Gowland.

No 59,834—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HECKER & SMITH.—J. Paul Hecker, Encanteur—Bureau, 334 rue Carondelet, —JEUDI, 31 août 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé le 27 juillet 1899, par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la division E maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique le propriété ci-après décrite à savoir:—

1° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 709, bornés par les rues Génois, Canal, Cleveland et Télémaque, Nos 7 et 8 mesurant chacun 33' 3" 3 1/3"' de face à la rue Génois sur 110' de profondeur entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre dans les mêmes district et îlet, désignée comme partie du lot No 11, mesurant 28' 8" de face à la rue Cleveland sur 133 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions comptant — L'acquéreur assumant toutes les taxes de 1899 et devant payer pour l'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, comprenant les Timbres du Revenu de l'intérieur.
30 juil—30—août 6 13 20 27 31

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants, Joaillerie et Argenterie.

Succession de Mme C. Logan.

No 54,538—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—MARDI, le 22 août 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 10 août 1899 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les effets suivants:

Une épingle en diamant montée en or, une paire de boucles d'oreille en diamant, une grande bague en diamant, une petite bague en diamant une montre d'or avec monture en diamant; une épingle en diamant, une bague de grappe de diamants, Bagues d'or, montre d'or et chaine et argenterie.

Conditions—Comptant sur les lieux.
11 août—11 12 13 20 à date.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James J. May et femme.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 59,820—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, le vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, en cette ville, le 6 septembre 1899, à midi, la suivante décrite propriété: Une demie indivisée de deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros 9 et 10 dans l'îlet borné par les rues Jersey, Cadiz, Laurel et Jena; ledit lot mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Laurel sur 100 pieds de profondeur. Conditions: Comptant.

E. A. CARRERE Encanteur.
806 rue Peridido.
4 août—4 11 18 25—sept 1 6

VENTE PAR LE CONSTABLE

W. P. Miller vs Lazarus Block.

DEUXIÈME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No——. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans je procéderai à la vente aux enchères publiques à mon entrepôt, No 409 Passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 19me jour d'août 1899, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéroter, d'après l'inventaire enregistré ce mou bureau

Conditions—Comptant.

LEON MARTINY,
Constable, Deuxième Cour de Cité.
9 août—9 15 19

James Burke vs Emile Fox.

TROISIÈME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 7 961—En vertu d'un writ de fier. facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessey juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 18 août 1899, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 501 rue Patterson, encoignure Verret dans le Cinquième District de cette ville la suivante décrite propriété, à savoir:

Le contenu d'un magasin de quincaillerie No 501 rue Patterson.

D'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. A. CARRERE Encanteur.
806 rue Peridido.
4 août—4 11 18 25—sept 1 6

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS PAYANTES

Avantageusement situées

Dans le Premier et le Troisième District.

1319-1321

Avenue Franklin entre Erato et Thalie.

ELEGANTE

maison à un étage à deux corps de logis retirée de la rue. Dans un voisinage faisant de rapides progrès, ayant les Eglises, les Chars, Ecoles, Marchés etc, à proximité, un côté loué $18 par mois; l'autre côté vacant.

1932

rue Marigny entre Prieur et Johnson. Joli cottage. Louer $6 par mois.

2320

rue Royale entre Mandeville et Marigny. Elégant cottage. Toutes les commodités à la main.

2224-2226

rue Remparts entre les rues Champs-Elysées et Marigny.

MAGNIFIQUE

maison à deux corps de logis, Chars, Ecoles, Marchés, Eglises etc, près. Quartier tranquille et choisi. Louée $26 par mois.

816-818

rue Mandeville entre Bourgogne et Dauphine.

SPLENDIDE

maison à un étage à deux corps de logis, presque neuve. Quartier choisi. Le voisinage se rebâtit avec des maisons modernes. A proximité de toutes les commodités. Louée $24 par mois.

820-822

rue Mandeville entre Bourgogne et Dauphine.

ELEGANTE

maison à un étage à deux corps de logis, touchant à celle décrite plus haut. Louée $22 par mois.

Succession de Charles W. Doyle.

No 59,890—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 6 septembre 1899, à midi, il sera vendu à l'enchère publiques, au New Orleans Real Estate Exchange, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, date le 1er août 1899, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites à savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 323, borné par les rues Franklin, Erato, Liberté et Thalie étant ledit lot numéro sept de l'îlet numéro sept, sur un plan dressé par J. Pilié et annexé à un acte passé le 20 mai 1841, pardevant D. L. McCay, actuellement notaire en cette ville, ledit lot mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Franklin sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à un étage à deux corps de logis, retirée de la rue, ayant deux chambres et galerie, et une bâtisse à deux étages l'attenant à l'arrière, ayant deux chambres, galerie et dépenses à l'étage supérieur et deux chambres et dépenses au rez de chaussée de chaque côté, cour carrelée, gaz partout, grande citerne, deux hangars pour laver, latrines. Un côté loué $18 par mois; l'autre côté vacant.

TROISIEME DISTRICT.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Mandeville, Marigny et Chartres ledit lot mesurant, en mesure américaine, 20 pieds de face à la rue Royale sur 85 pieds de profondeur et est borné du côté de la rue Marigny par la propriété appartenant autrefois à Pierre Mallay, et du côté de la rue Mandeville par la propriété appartenant autrefois à Paul Auril, et aussi une portion de terre dans le fond dudit lot, pris d'un lot de terre faisant face à la rue Mandeville, et mesurant d'après le croquis attaché à l'acte d'achat du défunt, 7 pieds et demi sur la ligne du fond dudit lot faisant face à la rue Mandeville par la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Royale, sur 5 pieds de profondeur entre lignes parallèles et bornant du côté le plus rapproché de la rue Royale, par 7 pieds et demi de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un cottage avec deux chambres et un cabinet, avec une bâ isse à deux étages attenant à l'arrière ayant deux chambres au rez de chaussée et deux chambres au second étage, citerne puits, etc.

3° Une certaine portion ou pièce de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes y avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 259, borné par les rues Marigny, Mandeville, Bourgogne et Dauphine, ladite portion ou pièce de terre est désignée par le numéro vingt-et un, et mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Mandeville sur une première profondeur du côté vers la rue Dauphine sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, puis retrécissant à partir du côté de la rue Dauphine 7 pouces et 7 lignes, puis une seconde profondeur de 90 pieds 11 pouces et 7 lignes et une profondeur sur la ligne opposée de 154 pieds 11 pouces et 2 lignes et une largeur de 21 pieds 9 pouces et 6 lignes dans le fond, étant composé de 10 pieds 7 pouces et 7 lignes dans le fond du lot 180 de 21 pieds 3 pouces et 6 lignes la plus rapprochée de la rue Dauphine du lot numéro 201, le tout d'après le plan d'Edgar Pilié voyer, 8 mars 1893 à un acte passé pardevant G. M. Parrett, notaire, 29 mars 1893.

Les améliorations consistent en une élégante bâtisse à un étage à deux corps de logis ayant 5 chambres de chaque côté, citerne, hangar à laver, lieux d'aisances etc. Louée $26 par mois.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny Dauphine et Bourgogne, ledit lot formant partie du lot désigné par le No 201 sur le plan général dudit faubourg et mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville entre Dauphine et Bourgogne sur 145 pieds de profondeur, 2° Une certaine pièce ou parcelle de terre située dans le même faubourg, District et îlet, et attenant au lot susdit décrit au côté de la rue Bourgogne et faisant partie du lot 214 dudit îlet, et ayant, mesure américaine, 2 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mandeville, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre 1 gnes parallèles, borné du côté vers la rue Dauphine, par la propriété ci-dessus décrite et du coté vers la rue Bourgogne par la propriété maintenant ou autrefois de Julia A. Lacroix. Les améliorations consistent en une belle bâtisse à un étage à deux corps de logis ayant de chaque côté 5 chambres et un cabinet, citerne, lieux d'aisances, etc., loué $22 par mois, connue par les numéros municipaux 820 et 822.

5° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Champs-Elysées, Bourgogne et Marigny, désigné par le No 5, sur un plan daté le 30 juillet 1836, déposé comme plan numéro 17 au livre de plans de T. Turreaud, autrefois notaire, lequel lot mesure 30 pieds 3 pouces et demi de face à la rue Remparts, sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations connues par les Numéros municipal 2224-2226 rue Remparts consistent en une élégante bâtisse à un étage, à deux corps de logis ayant 5 chambres de chaque côté, citerne, hangar à laver, lieux d'aisances etc. Louée $26 par mois.

6° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Chartres, Bourgogne et Marigny, ledit lot mesurant, en mesure américaine, 20 pieds de face à la rue Remparts sur 85 pieds de profondeur et est borné du côté de la rue Marigny par la propriété appartenant autrefois à Pierre Mallay, et du côté de la rue Mandeville par la propriété appartenant autrefois à Paul Auril, et aussi une portion de terre dans le fond dudit lot, pris d'un lot de terre faisant face à la rue Mandeville, et mesurant d'après le croquis attaché à l'acte d'achat du défunt, 7 pieds et demi sur la ligne du fond dudit lot faisant face à la rue Mandeville par la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Royale, sur 5 pieds de profondeur entre lignes parallèles et bornant du côté le plus rapproché de la rue Royale, par 7 pieds et demi de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un cottage avec deux chambres et un cabinet, avec une bâ isse à deux étages attenant à l'arrière ayant deux chambres au rez de chaussée et deux chambres au second étage, citerne puits, etc.

3° Une certaine portion ou pièce de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes y avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 259, borné par les rues Marigny, Mandeville, Bourgogne et Dauphine, ladite portion ou pièce de terre est désignée par le numéro vingt-et un, et mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Mandeville sur une première profondeur du côté vers la rue Dauphine sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, puis retrécissant à partir du côté de la rue Dauphine 7 pouces et 7 lignes, puis une seconde profondeur de 90 pieds 11 pouces et 7 lignes et une profondeur sur la ligne opposée de 154 pieds 11 pouces et 2 lignes et une largeur de 21 pieds 9 pouces et 6 lignes dans le fond, étant composé de 10 pieds 7 pouces et 7 lignes dans le fond du lot 180 de 21 pieds 3 pouces et 6 lignes la plus rapprochée de la rue Dauphine du lot numéro 201, le tout d'après le plan d'Edgar Pilié voyer, 8 mars 1893 à un acte passé pardevant G. M. Parrett, notaire, 29 mars 1893.

Les améliorations consistent en une élégante bâtisse à un étage à deux corps de logis ayant 5 chambres de chaque côté, citerne, hangar à laver, lieux d'aisances etc. Louée $26 par mois.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny Dauphine et Bourgogne, ledit lot formant partie du lot désigné par le No 201 sur le plan général dudit faubourg et mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville entre Dauphine et Bourgogne sur 145 pieds de profondeur, 2° Une certaine pièce ou parcelle de terre située dans le même faubourg, District et îlet, et attenant au lot susdit décrit au côté de la rue Bourgogne et faisant partie du lot 214 dudit îlet, et ayant, mesure américaine, 2 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mandeville, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre 1 gnes parallèles, borné du côté vers la rue Dauphine, par la propriété ci-dessus décrite et du coté vers la rue Bourgogne par la propriété maintenant ou autrefois de Julia A. Lacroix. Les améliorations consistent en une belle bâtisse à un étage à deux corps de logis ayant de chaque côté 5 chambres et un cabinet, citerne, lieux d'aisances, etc., loué $22 par mois, connue par les numéros municipaux 820 et 822.

5° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Champs-Elysées, Bourgogne et Marigny, désigné par le No 5, sur un plan daté le 30 juillet 1836, déposé comme plan numéro 17 au livre de plans de T. Turreaud, autrefois notaire, lequel lot mesure 30 pieds 3 pouces et demi de face à la rue Remparts, sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations connues par les Numéros municipal 2224-2226 rue Remparts consistent en une élégante bâtisse à un étage, à deux corps de logis ayant 5 chambres de chaque côté, citerne, hangar à laver, lieux d'aisances etc. Louée $26 par mois.

6° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Chartres, Bourgogne et Bourgogne, ledit lot mesurant, en mesure américaine, 20 pieds de face à la rue Remparts sur 85 pieds de profondeur et est borné du côté de la rue Marigny par la propriété appartenant autrefois à Pierre Mallay, et du côté de la rue Mandeville par la propriété appartenant autrefois à Paul Auril, et aussi une portion de terre dans le fond dudit lot, pris d'un lot de terre faisant face à la rue Mandeville, et mesurant d'après le croquis attaché à l'acte d'achat du défunt, 7 pieds et demi sur la ligne du fond dudit lot faisant face à la rue Mandeville par la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Royale, sur 5 pieds de profondeur entre lignes parallèles et bornant du côté le plus rapproché de la rue Royale, par 7 pieds et demi de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un cottage avec deux chambres et un cabinet, avec une bâ isse à deux étages attenant à l'arrière ayant deux chambres au rez de chaussée et deux chambres au second étage, citerne puits, etc.

3° Une certaine portion ou pièce de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes y avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 259, borné par les rues Marigny, Mandeville, Bourgogne et Dauphine, ladite portion ou pièce de terre est désignée par le numéro vingt-et un, et mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Mandeville sur une première profondeur du côté vers la rue Dauphine sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, puis retrécissant à partir du côté de la rue Dauphine 7 pouces et 7 lignes, puis une seconde profondeur de 90 pieds 11 pouces et 7 lignes et une profondeur sur la ligne opposée de 154 pieds 11 pouces et 2 lignes et une largeur de 21 pieds 9 pouces et 6 lignes dans le fond, étant composé de 10 pieds 7 pouces et 7 lignes dans le fond du lot 180 de 21 pieds 3 pouces et 6 lignes la plus rapprochée de la rue Dauphine du lot numéro 201, le tout d'après le plan d'Edgar Pilié voyer, 8 mars 1893 à un acte passé pardevant G. M. Parrett, notaire, 29 mars 1893.

Les améliorations consistent en une élégante bâtisse à un étage à deux corps de logis ayant 5 chambres de chaque côté, citerne, hangar à laver, lieux d'aisances etc. Louée $26 par mois.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny Dauphine et Bourgogne, ledit lot formant partie du lot désigné par le No 201 sur le plan général dudit faubourg et mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville entre Dauphine et Bourgogne sur 145 pieds de profondeur, 2° Une certaine pièce ou parcelle de terre située dans le même faubourg, District et îlet, et attenant au lot susdit décrit au côté de la rue Bourgogne et faisant partie du lot 214 dudit îlet, et ayant, mesure américaine, 2 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mandeville, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre 1 gnes parallèles, borné du côté vers la rue Dauphine, par la propriété ci-dessus décrite et du coté vers la rue Bourgogne par la propriété maintenant ou autrefois de Julia A. Lacroix. Les améliorations consistent en une belle bâtisse à un étage à deux corps de logis ayant de chaque côté 5 chambres et un cabinet, citerne, lieux d'aisances, etc., loué $22 par mois, connue par les numéros municipaux 820 et 822.

5° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Champs-Elysées, Bourgogne et Marigny, désigné par le No 5, sur un plan daté le 30 juillet 1836, déposé comme plan numéro 17 au livre de plans de T. Turreaud, autrefois notaire, lequel lot mesure 30 pieds 3 pouces et demi de face à la rue Remparts, sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations connues par les Numéros municipal 2224-2226 rue Remparts consistent en une élégante bâtisse à un étage, à deux corps de logis ayant 5 chambres de chaque côté, citerne, hangar à laver, lieux d'aisances etc. Louée $26 par mois.

6° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Chartres, Bourgogne et Bourgogne, ledit lot mesurant, en mesure américaine, 20 pieds de face à la rue Remparts sur 85 pieds de profondeur et est borné du côté de la rue Marigny par la propriété appartenant autrefois à Pierre Mallay, et du côté de la rue Mandeville par la propriété appartenant autrefois à Paul Auril, et aussi une portion de terre dans le fond dudit lot, pris d'un lot de terre faisant face à la rue Mandeville, et mesurant d'après le croquis attaché à l'acte d'achat du défunt, 7 pieds et demi sur la ligne du fond dudit lot faisant face à la rue Mandeville par la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Royale, sur 5 pieds de profondeur entre lignes parallèles et bornant du côté le plus rapproché de la rue Royale, par 7 pieds et demi de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un cottage avec deux chambres et un cabinet, avec une bâ isse à deux étages attenant à l'arrière ayant deux chambres au rez de chaussée et deux chambres au second étage, citerne puits, etc.

3° Une certaine portion ou pièce de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes y avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 259, borné par les rues Marigny, Mandeville, Bourgogne et Dauphine, ladite portion ou pièce de terre est désignée par le numéro vingt-et un, et mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Mandeville sur une première profondeur du côté vers la rue Dauphine sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, puis retrécissant à partir du côté de la rue Dauphine 7 pouces et 7 lignes, puis une seconde profondeur de 90 pieds 11 pouces et 7 lignes et une profondeur sur la ligne opposée de 154 pieds 11 pouces et 2 lignes et une largeur de 21 pieds 9 pouces et 6 lignes dans le fond, étant composé de 10 pieds 7 pouces et 7 lignes dans le fond du lot 180 de 21 pieds 3 pouces et 6 lignes la plus rapprochée de la rue Dauphine du lot numéro 201, le tout d'après le plan d'Edgar Pilié voyer, 8 mars 1893 à un acte passé pardevant G. M. Parrett, notaire, 29 mars 1893.

Les améliorations consistent en une élégante bâtisse à un étage à deux corps de logis ayant 5 chambres de chaque côté, citerne, hangar à laver, lieux d'aisances etc. Louée $26 par mois.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny Dauphine et Bourgogne, ledit lot formant partie du lot désigné par le No 201 sur le plan général dudit faubourg et mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville entre Dauphine et Bourgogne sur 145 pieds de profondeur, 2° Une certaine pièce ou parcelle de terre située dans le même faubourg, District et îlet, et attenant au lot susdit décrit au côté de la rue Bourgogne et faisant partie du lot 214 dudit îlet, et ayant, mesure américaine, 2 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mandeville, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre 1 gnes parallèles, borné du côté vers la rue Dauphine, par la propriété ci-dessus décrite et du coté vers la rue Bourgogne par la propriété maintenant ou autrefois de Julia A. Lacroix. Les améliorations consistent en une belle bâtisse à un étage à deux corps de logis ayant de chaque côté 5 chambres et un cabinet, citerne, lieux d'aisances, etc., loué $22 par mois, connue par les numéros municipaux 820 et 822.

5° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Champs-Elysées, Bourgogne et Marigny, désigné par le No 5, sur un plan daté le 30 juillet 1836, déposé comme plan numéro 17 au livre de plans de T. Turreaud, autrefois notaire, lequel lot mesure 30 pieds 3 pouces et demi de face à la rue Remparts, sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations connues par les Numéros municipal 2224-2226 rue Remparts consistent en une élégante bâtisse à un étage, à deux corps de logis ayant 5 chambres